DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N<sup>O</sup> 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR RÉALISER UN PROJET D'INVESTISSEMENT VISANT L'EXTENSION DE RÉSEAU DANS LA RÉGION D'ASBESTOS

# ANALYSE FINANCIÈRE

- **1. Références :** (i) Pièce B-0011;
  - (ii) R-3937-2015, B-0016, réponse 2.1.

### Préambule:

La Régie désire bien comprendre les hypothèses et les calculs qui sous-tendent l'analyse financière.

### **Demandes:**

- 1.1 Veuillez fournir le fichier Excel, incluant les calculs ainsi que les hypothèses associées aux résultats soumis dans l'analyse financière détaillée de la référence (i), et ce, dans le même format que celui fourni à la référence (ii).
- 1.2 Veuillez expliquer la méthode et fournir le calcul qui permet à Gaz Métro d'obtenir et d'utiliser le pourcentage de 14,7 % pour les frais généraux dans le présent projet alors qu'un pourcentage de 2,75 % a été utilisé dans le projet « Bellechasse » à la référence (ii).
- 1.3 Veuillez expliquer ce qui constitue les frais généraux.
- 1.4 Veuillez fournir le détail des calculs qui déterminent les revenus de distribution de 22,2595 ¢/m³, 23,3759 ¢/m³ et 23,6137 ¢/m³ respectivement pour les années 1 à 3 de l'analyse.
- 1.5 Veuillez préciser les tarifs qui ont été utilisés pour établir les revenus de distribution.

# PRÉVISION DE LA DEMANDE

**2. Référence :** Pièce B-0006, p. 8, lignes 3 et 4.

### Préambule:

Gaz Métro fournit le tableau 3 qui présente les « principaux » clients sous contrat au moment du dépôt de son dossier.

#### **Demandes:**

- 2.1 Veuillez indiquer si Gaz Métro a mis d'autres clients sous contrat depuis le moment du dépôt du dossier.
- 2.2 Veuillez compléter le tableau en y indiquant, sans les nommer spécifiquement, tous les clients présentement sous contrat. Pour chacun de ces clients, veuillez indiquer le tarif qui s'appliquera, la durée du contrat qui a été signé, les volumes annuels projetés pour les années 1 à 3 et le marché auquel chacun de ces clients appartient.
- **3. Références :** (i) Pièce B-0006, p. 8, lignes 5 et 6;
  - (ii) Pièce B-0011.

### Préambule:

À la référence (i), Gaz Métro indique que le volume potentiel de consommation de gaz naturel totalise 386,0  $10^3$ m<sup>3</sup>. Elle précise que les volumes sous contrat des principaux clients totalisent 159,0  $10^3$ m<sup>3</sup> et que ces clients représentent 90 % des volumes ainsi que 86 % des revenus de l'année 1 du Projet.

À la référence (ii), sous la colonne de l'année 1, à la ligne « Volume en 1000 m³ », il est indiqué que la consommation prévue pour l'année 1 est de 139,7 10³m³.

### **Demandes:**

- 3.1 Veuillez concilier les chiffres de consommation indiqués aux références (i) et (ii) et expliquer comment les principaux clients représentent 90 % des volumes et 86 % des revenus de l'année 1 du projet.
- 3.2 Veuillez indiquer les mois de l'année qui font partie de la première année du projet.

Le 20 janvier 2016

Nº de dossier : R-3958-2015

Demande de renseignements nº 1 de la Régie à Gaz Métro

Page 3 de 9

## SITUATION CONCURRENTIELLE

**4. Référence :** Pièce B-0006, p. 9.

## Préambule:

Gaz Métro fournit le tableau 4 qui illustre la situation concurrentielle du gaz naturel par rapport à l'électricité et au mazout. À la fin de la section 3.3, Gaz Métro indique que « ... la position concurrentielle du gaz naturel par rapport au propane est historiquement meilleure que face au mazout n° 2 ».

## **Demande:**

4.1 Pour chacune des années présentées à votre tableau 4, veuillez ajouter une ligne qui présente la situation concurrentielle du propane par rapport au gaz naturel.

**Le 20 janvier 2016** 

Nº de dossier : R-3958-2015

Demande de renseignements nº 1 de la Régie à Gaz Métro

Page 4 de 9

# PERSPECTIVE DE MARCHÉ

**5. Référence :** Pièce B-0006, section 3.7.

### Préambule:

Gaz Métro indique qu'un prolongement de l'extension vers le secteur résidentiel et institutionnel de la Ville pour raccorder les écoles, l'hôpital, le centre commercial et d'autres petits commerces aurait été possible. Le potentiel pourrait être suffisant pour rentabiliser une extension de près de 2 km selon les critères approuvés par la Régie.

## **Demande:**

5.1 En prenant pour hypothèse que le prolongement mentionné à la référence serait rentable, est-ce qu'il y aurait des économies à construire simultanément le prolongement et l'extension proposée plutôt que de façon indépendante? Veuillez expliquer votre réponse.

# **NORMES TECHNIQUES**

- **6. Références :** (i) Pièce B-0006, section 3.8, lignes 8 à 10;
  - (ii) <u>https://www.canlii.org/fr/qc/legis/regl/rrq-1981-c-d-10-r-4/derniere/rrq-1981-c-d-10-r-4.html.</u>

### Préambule:

Gaz Métro se réfère aux exigences de la norme CSA Z662, ainsi qu'au Règlement sur le gaz et la sécurité publique.

### **Demande:**

- 6.1 Veuillez prendre connaissance de la référence (ii) et mettre votre preuve à jour, le cas échéant.
- **7. Référence :** Pièce B-0006, section 3.8, lignes 14 à 17.

### Préambule:

À la référence, Gaz Métro indique certains éléments qui ont été déterminants dans le choix du diamètre de la conduite. Gaz Métro indique que les besoins de l'extension sont estimés à 400 m³/h et que la capacité résiduelle sera de près de 5 000 m³/h.

### **Demande:**

7.1 Veuillez élaborer davantage sur le choix de la capacité de la conduite.

# CARACTÉRISATION DES SOLS

**8. Référence :** Pièce B-0006, section 3.9.

### Préambule:

- (i) Aux lignes 1 et 2 de la référence, il est indiqué que 15 puits d'exploration ont été réalisés aux endroits où la conduite sera installée.
- (ii) Aux lignes 2 et 3 de la référence, il est indiqué que les sondages ont permis de constater des traces d'amiantes.

#### **Demandes:**

- 8.1 Veuillez produire une carte qui indique les endroits où ces puits ont été forés.
- 8.2 Veuillez indiquer les puits où des traces d'amiante ont été constatées.
- 8.3 Veuillez indiquer la plage de concentration qui qualifie la détection d'amiante au niveau de « trace » et la concentration d'amiante constatée à chacun des puits.
- 8.4 Veuillez indiquer l'impact de la qualification de « traces » sur les mesures à prendre dans le cadre de la construction de la conduite.
- 8.5 Veuillez indiquer les mesures additionnelles qui pourraient être nécessaires si des concentrations plus élevées étaient constatées lors des travaux.
- 8.6 Veuillez chiffrer le coût de ces mesures additionnelles.
- 8.7 Veuillez indiquer comment Gaz Métro a évalué à 495 999 \$ le surcoût pour réaliser des travaux dans un sol contenant des traces d'amiante. Quelle est la probabilité que ce surcoût soit sous-estimé ou surestimé?

### CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALE ET MUNICIPALE

**9. Référence :** Pièce B-0008, article 5.2

#### Préambule:

(i) « Dans l'éventualité où le plafond d'investissement du Client imposé par la Régie de l'Énergie était fixé à un montant supérieur à 430 000 \$ soit 10,4 % des coûts totaux du Projet, la contribution de l'Agence sera réduite en proportion du plafond d'investissement fixé par la Régie de l'énergie ».

# **Demandes:**

- 9.1 Veuillez expliquer l'article 5.2 de la référence et veuillez justifier le montant de 430 000 \$.
- 9.2 Veuillez expliquer comment et pourquoi la contribution de l'Agence sera réduite en proportion du plafond d'investissement fixé par la Régie de l'énergie.
- 10. **Référence :** Pièce B-0008, annexe A, colonne « Coûts admissibles non autorisés ».

### Préambule:

La section 2 présente le détail des coûts et sources de financement.

### **Demande:**

- 10.1 Veuillez indiquer la nature et la raison pour lesquelles il y a des coûts admissibles qui ne sont pas autorisés par l'Agence.
- 11. **Référence :** Pièce B-0008, article 5.3.

### Préambule:

L'Agence ne contribuera pas aux coûts engagés par le Client avant le 16 juin 2015.

### **Demande:**

11.1 Est-ce qu'il y a eu des coûts engagés par Gaz Métro avant le 16 juin 2015? Veuillez chiffrer ces coûts et indiquer de quelle façon ils sont traités, le cas échéant.

- 12. Références: (i) Pièce B-0008, article 3.4;
  - (ii) Pièce B-0008, article 4.2;
  - (iii) Pièce B-0008, article 6.2.

### Préambule:

En fonction des références (i) et (ii), il apparaît que la date de fin du projet est déterminée par l'Agence sous réserve qu'elle soit « *au plus tard le 31 décembre 2016* ». La référence (iii) stipule que seuls les coûts admissibles autorisés, engagés et facturés entre la date d'admissibilité des coûts et la date de fin du projet peuvent être réclamés. La Régie désire savoir s'il existe un risque de paiement face à cet aspect de l'entente de contribution.

#### **Demandes:**

- 12.1 Veuillez indiquer le risque que le projet ne soit pas complété au 31 décembre 2016.
- 12.2 Le cas échéant, quels seront les impacts sur le projet et les impacts tarifaires sur la clientèle de Gaz Métro?
- **13. Référence :** Pièce B-0008, article 10.4.

### Préambule:

« L'Agence n'aura aucune obligation de rembourser des coûts admissibles au Client et ce dernier ne pourra effectuer aucune construction reliée au Projet jusqu'à ce l'Agence ait complété, à sa satisfaction, ses obligations légales de consulter les groupes autochtones et, le cas échéant, qu'elle ait établi les mesures d'accommodement découlant de ses consultations. Si l'Agence lui en fait la demande, le Client s'engage à participer à ces consultations, et le cas échéant, le Client s'engage à participer aux mesures d'accommodements découlant de ces consultations. L'Agence informera le Client lorsque les consultations autochtones seront complétées et le cas échéant, lorsque les mesures d'accommodement auront été établies ».

# **Demande:**

13.1 Veuillez fournir l'état d'avancement relatif à l'application de l'article 10.4.

Le 20 janvier 2016

Nº de dossier : R-3958-2015

Demande de renseignements n° 1 de la Régie à Gaz Métro

Page 9 de 9

# COÛTS ASSOCIÉS AU PROJET

**14. Référence :** Pièce B-0006, section 5, tableau 6.

## Préambule :

Gaz Métro fait la répartition des coûts selon la nature des travaux.

# **Demande:**

14.1 Veuillez décrire les activités « main d'œuvre interne, services entrepreneurs, matériaux et services externes » qui sont indiquées dans le tableau 6, déposé sous pli confidentiel.